

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation :  
21 mars 2024

Date d'affichage :  
02 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

**Séance du 09 avril 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le 09 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Romain BELIGAT,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN) Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN,

**AFFECTATION DU RESULTAT 2023 (BUDGET PRINCIPAL) - Délibération n° 2024-09**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

**Vu** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le compte financier unique (CFU) 2023 du budget principal ;

**Considérant** que l'exécution du budget de la commune pour 2023 a donné lieu à la réalisation d'un excédent d'exploitation de 255 719.53 €, qu'il convient d'affecter

**Considérant** que la section d'investissement (hors restes à réaliser) fait apparaître un solde d'investissement négatif de 304 887.47 €. A ce déficit doit être ajouté le solde positif des restes à réaliser qui s'élève à 52 508.16 €. On constate donc un besoin de financement de 252 379.31 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE**

- **d'affecter** l'excédent de 3 340.22 € à la section de fonctionnement du budget 2024 en recette, au compte 002 « résultat de fonctionnement report »

- **d'affecter** en recette d'investissement 252 379.31 €, au compte R1068

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,  
Pascal BARBERET

